

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit janvier à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : Étaient présents : M. LEBLANC, D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, C. GREARD, C. DUPONT, A. MOUCHEL, JP. LHONNEUR, JC COLOMBEL, I. DUCHEMIN, X. GRAWITZ, MA. HEROUT, H. HOUEL, V. LECONTE, MJ. LE DANOIS, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, H. LHONNEUR,

Nombre de membres présents : 35 P. THOMINE, D. FERON, M. LARUE, B. MARIE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, M. HAIZE, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, C. KERVADEC, C. LAUTOUR, N. LAMARE, C.

Nombre de membres volants : 39 LELAVECHEF, G. MICHEL, G. CHARRAULT, A. NOËL.

Date de convocation : Absents représentés : S. LESNE donne procuration à J. LEMAÎTRE, S. LA DUNE donne procuration à A. MOUCHEL, C. CHANTREUIL donne procuration à G. MICHEL, C. MARIE donne procuration à M.H. PERROTTE.

Date d'affichage du procès-verbal :

Numéro de délibération : Absents excusés : M. JOURDAN, S. DELAVIER, L. LEVILLAIN, A. DAVID, M. GIOVANNONE, M. GERVAIS, H. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, G. LEBARBENCHON, M. JEAN.
1636 - 2026-01-28

Finances – DOB 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article l'article L2312-1 ;
VU le rapport d'orientation budgétaire présenté par Monsieur le Président de la Communauté de communes ;

Après transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans le dossier de séance, Monsieur le Président rappelle qu'un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire (ROB) aux membres du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 28 janvier 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

JEAN-
CLAUDE

Jean-Claude COLOMBEL COLOMBEL

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
COLOMBEL
Date : 2026.02.05
12:02:12 +01'00'

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 28 JANVIER 2026

Sommaire

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE	4
I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2026	5
1. Projet de loi de finances 2026	5
II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET	6
III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2022-2025	9
1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes	9
2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal	10
3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal	12
4. Evolution des Epargnes	14
5. Evolution de la Dette	15
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	15
5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendetttement	15
5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette	16
5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2025	18
IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS	19
1. Organigramme	19
2. Structure des effectifs par filières	20
3. Evolution des effectifs	22
V. PROSPECTIVE FINANCIERE	22
1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	22
2. L'endettement	24
VI. ORIENTATIONS 2026 : BUDGET PRINCIPAL	24
1. En Fonctionnement	24
2. En Investissement	25
VII. LES BUDGETS ANNEXES	25
1. Budget Annexe Port de Plaisance	25
1.1. Rétrospective 2022 – 2025	25
1.2. Orientations 2026	26
2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux	26
2.1. Rétrospective 2022 – 2025	26
2.2. Orientations 2026	26
3. Budget Annexe Ordures Ménagères	27
3.1. Rétrospective 2022 – 2025	27
3.2. Orientations 2026	27
4. Budget Annexe Tourisme	28
4.1. Rétrospective 2022 – 2025	28
4.2. Orientations 2026	28

5.	Budget Annexe SPANC.....	
5.1.	Rétrospective 2022 – 2025.....	
5.2.	Orientations 2026.....	29
6.	Budget Annexe Zones d’Activités.....	29
6.1.	Rétrospective 2022 – 2025.....	29
6.2.	Orientations 2026.....	29

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de l'EPCI est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Jusqu'ici, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire. Cette nouvelle rédaction impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Les nouveautés sont les suivantes :

- L'établissement d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, mais aussi l'évolution du besoin de financement annuel.
- Ce rapport doit également faire état d'une présentation de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Ils seront consultables sur le site internet de la CCBDC ou au siège dans le registre des délibérations.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu, doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP.

Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux collectivités (I), puis d'analyser la rétrospective financière de la CCBDC (II, III), et enfin, de définir les orientations budgétaires pour l'année à venir (IV, V, VI).

I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2026

1. Projet de loi de finances 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



En l'absence d'adoption de la loi de finances, le seul élément certain dont nous disposons concernant les collectivités territoriales est une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et de certains établissements industriels à hauteur de +0.8%.

II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET

Afin de pouvoir appréhender au mieux l'analyse budgétaire 2025, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, il semble primordial d'effectuer, dans un premier temps, une présentation des composantes du budget de la CCBDC.

Ce budget se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement. Au sein de ces deux sections est prévu l'ensemble des dépenses et recettes pour un exercice comptable. En effet, la loi organique des lois de finances (LOLF) pose 5 grands principes régissant la comptabilité publique, à savoir :

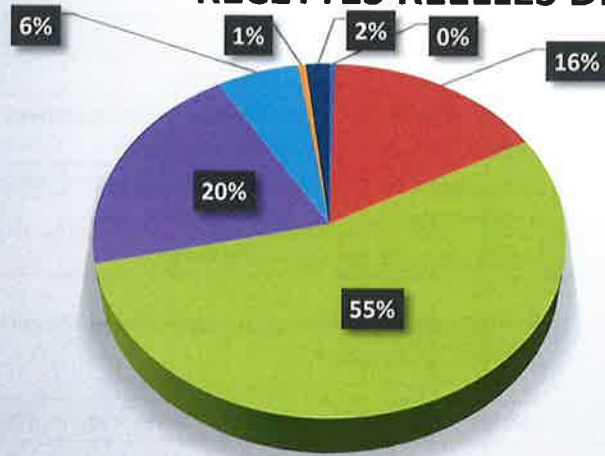
- **L'annualité** : l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an.
- **L'universalité** : impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes.
- **L'unité** : le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. Ce principe connaît cependant de nombreux aménagements (budgets annexes...)
- **La spécialité** : le budget doit détailler les crédits par catégorie de dépenses. Par conséquent, tout crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à un but spécifique.
- **La sincérité** : ce principe implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières. Il interdit de sous-estimer les charges et de surestimer les ressources.

En application de ces principes, la Communauté de communes établit chaque année son budget en prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'accomplissement de ses compétences. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une présentation synthétique, à savoir :

Pour la section de Fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
013	Atténuations de charges	Remboursement des indemnités journalières des agents suite aux arrêts maladie
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	Recettes des services : AQUADICK, Jeunesse (Centre de loisirs, mini camps, ...), Crèche, Urbanisme (ADS), Restauration scolaire, Prestation de ménage du PSLA, et remboursement de charges des bâtiments de la CCBDC
73	Impôts et taxes	Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, TASCOT - Taxe sur les surfaces commerciales, IFER - Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux, Attribution de compensation, FPIC - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
74	Dotations, subventions et participations	Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation de compensation, FCTVA, Participations Régionales, départementales, communales, autres..., FDPTP - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, Compensation de l'Etat (TH, TF, CVAE...)
75	Autres produits de gestion courante	Loyers
77	Produits exceptionnels	Produit de cession, régularisation sur exercices antérieurs, aides exceptionnelles, ...
78	Reprises provisions semi budgétaire	Reprise de provisions

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025

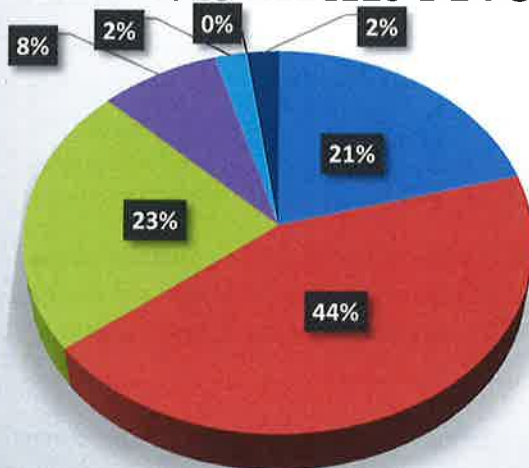


- Atténuations de charges (013)
- Produits des services, domaine et ventes diverses (70)
- Impôts et taxes (73)
- Dotations, subventions et participations (74)
- Autres produits de gestion courante (75)
- Produits exceptionnels (77)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC

CHAPITRES		DETAILS
011	Charges à caractère général	Eau, EDF, Fourniture de petits équipements, fourniture d'entretien, carburant, alimentation (cantine...), vêtements de travail, fournitures administratives, locations (photocopieurs...), curage voirie, entretien des bâtiments, maintenance, assurances, taxes foncières, études de fonctionnement, honoraires, frais d'actes et contentieux.
012	Charges de personnel et frais assimilés	Salaires des agents titulaires et contractuels
014	Atténuations de produits	Attribution de compensation, FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales, FNGIR
65	Autres charges de gestion courante	Subventions versées, Indemnités des Elus, Créances éteintes et Admissions en non-valeur,
66	Charges financières	Remboursement des intérêts d'emprunts
67	Charges exceptionnelles	Annulation de titres sur exercices antérieurs, Intérêts moratoires, charges exceptionnelles
68	Dotations provisions semi budgétaires	Provisions pour risques et charges, ...

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



- Charges à caractère général (011)
- Charges de personnel et frais assimilés (012)
- Atténuations de produits (014)
- Autres charges de gestion courante (65)
- Charges financières (66)
- Charges exceptionnelles (67)

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	FCTVA, Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068)
13	Subventions d'investissement reçues	Subventions d'investissement perçues (DETR, REGION, Département, ...)
16	Emprunts et dettes assimilés	Souscription de nouveaux emprunts
20	Immobilisations incorporelles	Ecritures de régularisation sur exercices antérieurs, pénalités de marchés, ...
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
024	Produits des cessions d'immobilisations	Produits des cessions, ventes mobilières ou immobilières...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
16	Emprunts et dettes assimilés	Remboursement du capital des emprunts
20	Immobilisations incorporelles	Frais d'annonce et insertion, PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, licences informatiques, ..
21	Immobilisations corporelles	Aménagement des constructions, mobiliers, matériels informatiques, matériels techniques, acquisitions, ...
23	Immobilisations en cours	Travaux en cours exécutés sur plusieurs exercices (Abattoir, cantine...)
26	Participat. Et créances rattachées	Souscription en capital (Titre de participation SPL Tourisme, ...)
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'investissement versées

Cette section supporte l'ensemble des projets importants de la Communauté de communes. Elle peut varier d'un exercice à l'autre en fonction de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

En effet, la Communauté de communes dispose de plusieurs leviers lui permettant d'accroître sa capacité à investir, à savoir :

- la fiscalité : par la hausse des impôts fonciers sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la CFE – « *Cotisation foncière des entreprises* », la répartition du FPIC – « *Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales* » qui relève d'une décision des communes membres. Pour mémoire, les taux de fiscalité 2025 de la CCBDC sont les suivants :

Taxe d'Habitation	12.02
Taxe Foncière (bâti)	4.11
Taxe Foncière (non bâti)	7.97
Cotisation Foncière des Entreprises	22.91

- une rationalisation des dépenses de fonctionnement : par la mise en place d'un contrôle de gestion permettant de trouver des sources d'économies sur certains postes de dépenses, mais aussi par la mise en place de marchés favorisant la mise en concurrence des prestataires.

Le recours à l'emprunt et la recherche de subventions sont les deux autres leviers qui permettent d'investir et de porter des projets d'envergure. Suite à cette présentation succincte des dépenses et recettes du budget de la Communauté de communes, il convient désormais d'effectuer une analyse rétrospective du budget principal pour ensuite aborder les orientations budgétaires 2026.

III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2022-2025

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

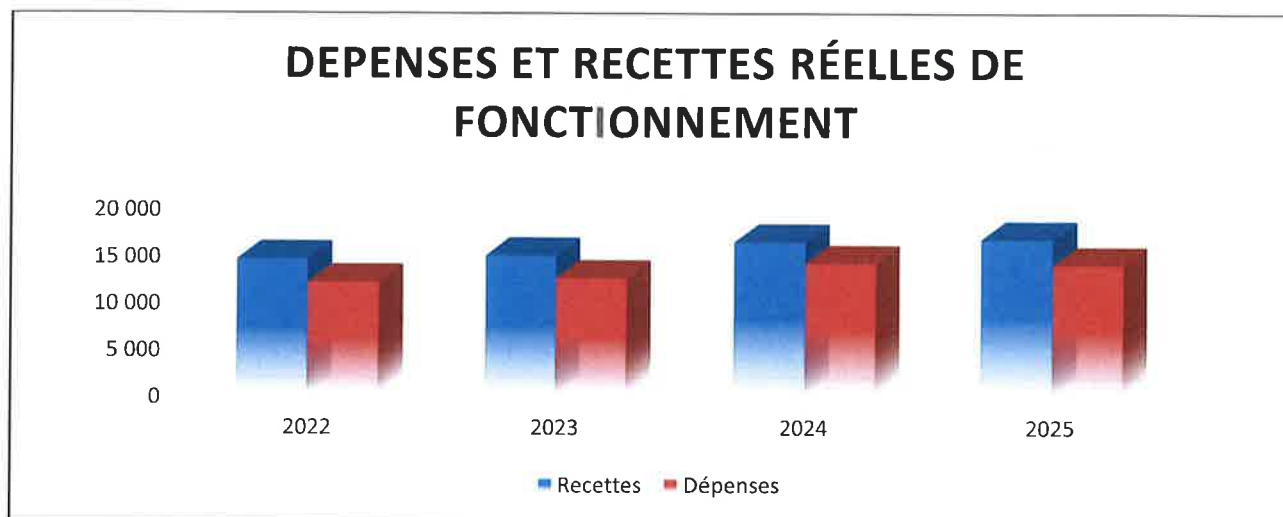
Publié le 05/02/2026

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



Comme chaque année, à l'occasion de la séance précédant l'adoption du budget primitif, les orientations budgétaires sont présentées au Conseil communautaire. Afin de pouvoir appréhender au mieux ces nouvelles orientations, il convient d'étudier une rétrospective sur l'évolution des dépenses et recettes de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

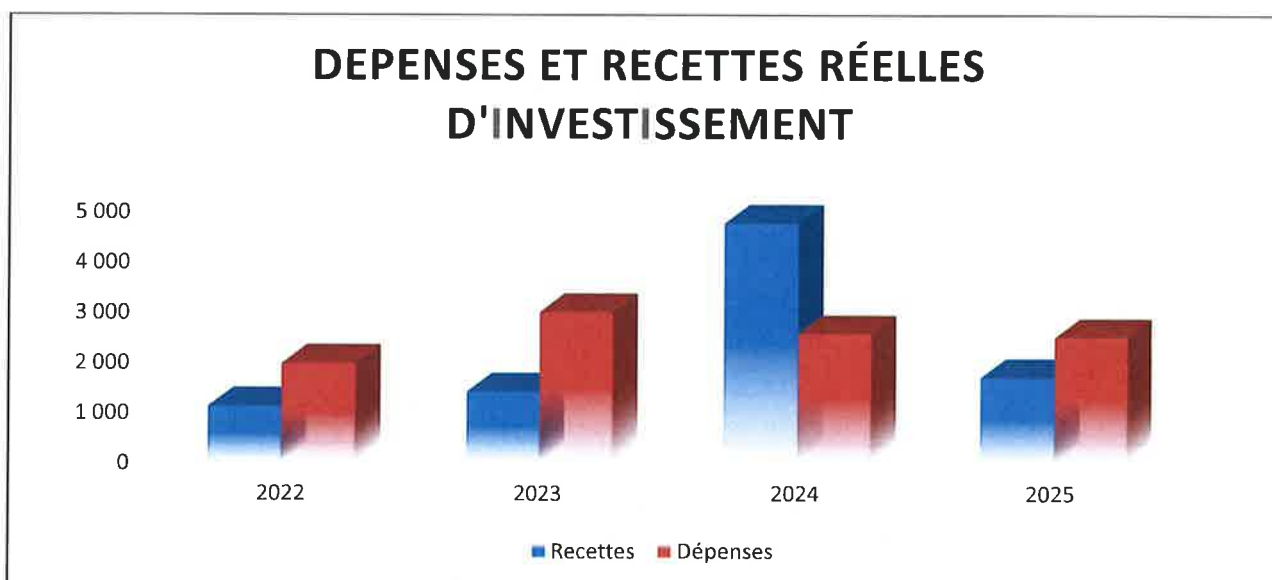
1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes



L'exercice 2023 connaît également une croissance autant en dépenses qu'en recettes. Les chapitres 011 et 012 connaissent à eux seuls une augmentation globale de 516k€. L'évolution des recettes est cependant moins importante car les chapitres 70, 73 et 74 ne présentent à eux seuls qu'une augmentation globale de 293k€. Cet écart négatif participe à la réduction de la capacité d'autofinancement de la communauté de communes.

L'exercice 2024 évolue toujours positivement avec une augmentation de 540 k€ sur les dépenses réelles et de 1465 k€ sur les recettes réelles. L'écart négatif de l'exercice 2023 s'est transformé en écart positif permettant d'accroître la capacité d'autofinancement de l'EPCI.

Enfin, l'exercice 2025 comptabilise une faible diminution des dépenses (-1%) alors que les recettes évoluent positivement (+2%). Ces écarts s'expliquent pour les dépenses par les provisions réalisées en 2024 au titre des loyers abattoir et non reconduit en 2025 et pour les recettes, par une augmentation des chapitres 70, 73 et 74 par rapport à l'année précédente.

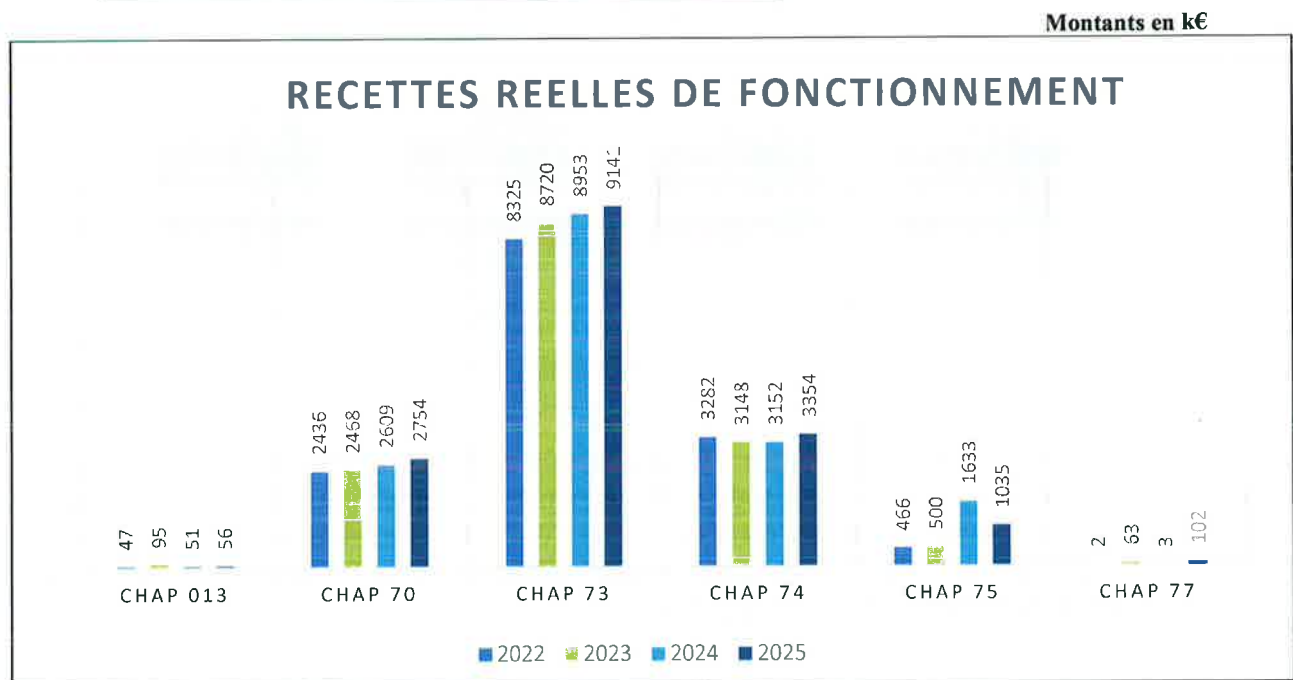


La section d'investissement démontre davantage de disparités entre les années. S'explique notamment par rapport à l'avancement des projets d'investissement et à l'instruction des dossiers de subvention qui peuvent subir des décalages dans le temps.

L'exercice 2025 a comptabilisé un niveau équivalent d'investissement que lors de l'exercice 2024. A noter toutefois une hausse des travaux de voirie en 2025 avec un montant total réalisé de 816 k€.

En recette, plusieurs soldes de subventions ont été perçus pour le financement de ces projets d'investissement (DETR,...).

2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal



Le chapitre 013 – « *Atténuations de charges* » présente une fluctuation entre les exercices. En effet, les recettes de ce chapitre comprennent essentiellement les remboursements de salaires des agents en arrêts maladie. Par conséquent, l'évolution constatée entre les exercices 2024 et 2025 s'explique principalement par une augmentation du nombre d'arrêts.

Le chapitre 70 – « *Produits des services et du domaine* » présente lors des exercices 2022 et 2023 une évolution du fait d'un retour d'activité suite à la crise COVID sur des exercices complets et de l'augmentation des refacturations aux différents budgets annexes. L'exercice 2024 augmente de 141 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ceci est dû aux refacturations effectuées aux budgets annexes et notamment au budget tourisme suite aux recettes exceptionnelles du 80^{ème} anniversaire du débarquement. Enfin, l'exercice 2025 constate une nouvelle augmentation de 144 k€ suite à une hausse des produits des services (+91k€ pour la restauration scolaire, +27k€ pour la jeunesse...).

Au chapitre 73 – « *Impôts et taxes* », l'exercice 2022 augmente de l'ordre de 736 k€, dépassant ainsi les produits de l'exercice 2020, du fait de la mise à jour des bases mais aussi de l'augmentation de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute également le produit de la taxe GEMAPI perçu pour la première fois en 2022 pour un montant de 260.6 k€.

L'exercice 2023 voit ses recettes fiscales augmentées malgré la réforme supprimant les recettes de CVAE. En effet, l'Etat a compensé cette suppression en reversant une fraction de TVA complémentaire aux EPCI. Une revalorisation des bases prévisionnelle de +7.1% est également intervenue et a généré naturellement une hausse des produits de fiscalité.

L'exercice 2024 a comptabilisé une augmentation de 233k€ suite à une augmentation de bases de 3.9% et à l'augmentation de certaines taxes, à savoir la TFP (18k€) et la GEMAPI (+103k€).

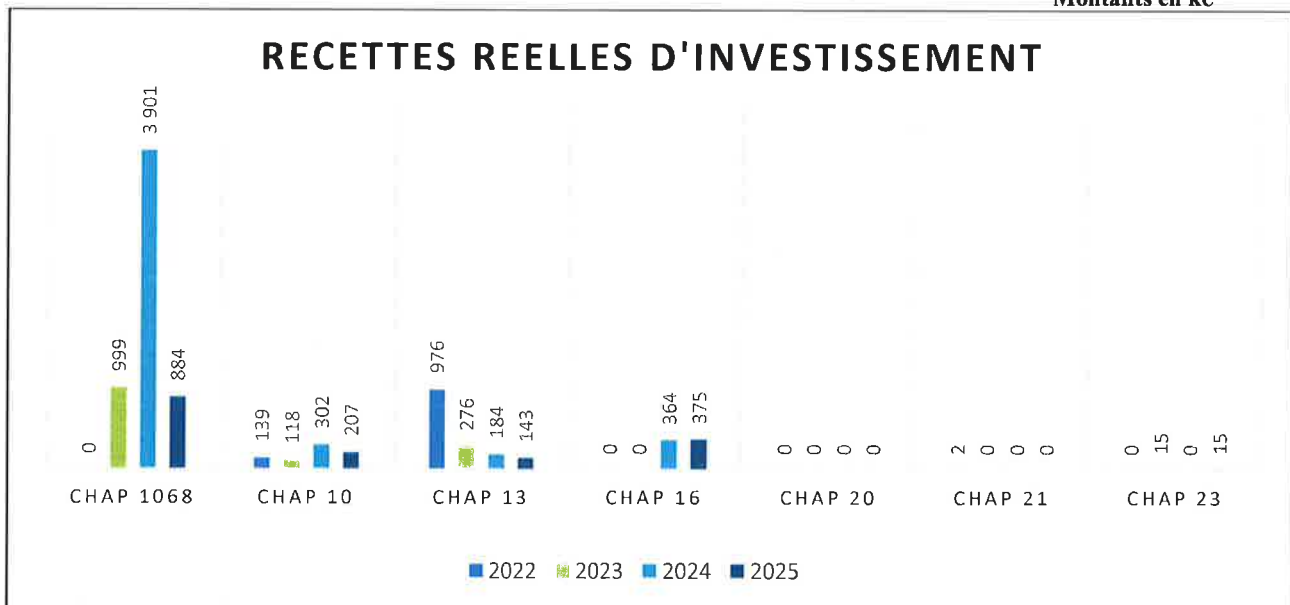
Enfin, l'exercice 2025 présente une augmentation de 188 k€ des produits de fiscalité correspondant principalement à une augmentation de la fraction de la TVA (+107k€) mais aussi de la taxe GEMAPI (+158k€). Néanmoins, celles-ci sont amoindries par plusieurs diminutions, à savoir une baisse des recettes fiscales (-30k€) et du FPIC (-92k€) suite à la délibération n°1589 du 24/09/25.

Le chapitre 74 – « *Dotations et participations* » reste stable entre 2023 et 2024 et n'évolue que de 3k€. Cependant, plusieurs variations ont eu lieu en 2025 au sein de ce chapitre aboutissant à une augmentation globale de 202 k€, à savoir :

- une augmentation globale des subventions perçues (l'OPAH (-44k€), l'EFS (+10k€), Petites Villes de demain (-9.5k€), le Programme Merderet (-19k€), de la CAF pour le centre de loisirs, les RAM et la crèche pour (+111k€), aire d'accueil des gens du voyage (+7k€), mobilité (+33k€)) ;
- + 16 k€ de FCTVA ;
- -23 k€ de dotation de compensation ;
- +25 k€ de compensations au titre de la CVAE et de la Taxe Foncière ;
- +36 k€ de dotation forfaitaire ;
- +60 k€ au titre du FDPTP – Fonds départemental de péréquation.

Le chapitre 75 – « *Autres produits de gestion courante* » augmente de façon conséquente en 2024 par rapport aux exercices précédents avec notamment l'intégration du loyer abattoir (+218k€), l'enregistrement d'une recette exceptionnelle du SDEM (+778k€), des révisions positives de loyers de gendarmeries (+40k€) et la perception d'un fonds de l'Etat dans le cadre de la tempête CIARAN (+43k€). L'exercice 2025 revient à la normale et constate, par conséquent, une diminution.

Montants en k€



Les recettes d'investissement correspondent principalement aux dotations et subventions d'investissement perçues pour le financement des opérations. A cela, peuvent s'ajouter notamment les souscriptions d'emprunt et l'affectation du résultat provenant de l'excédent de fonctionnement. Tous ces éléments dépendent principalement de l'avancement des travaux et de l'instruction des dossiers de subvention.

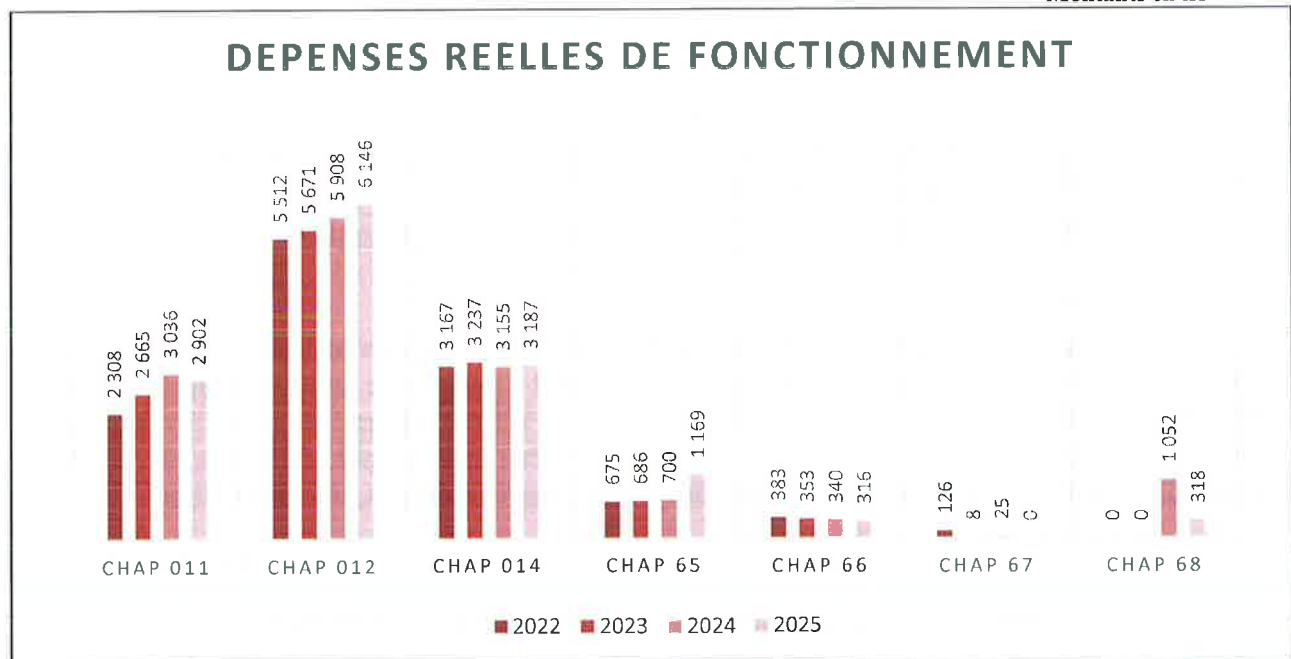
Le chapitre 10 – « *Dotation, fonds divers et réserves* » présente entre les exercices 2024 et 2025. Ceci s'explique notamment par la baisse des recettes de FCTVA perçues au cours de l'exercice.

Au chapitre 13 – « *Subventions d'investissement reçues* », l'exercice 2025 présente plusieurs subventions d'investissement perçues, à savoir :

- la subvention AVELO 2 pour l'acquisition des arceaux vélos implantés sur le territoire de la Baie du Cotentin (5.5k€)
- la subvention abattoir de 35 k€ de la commune de Méautis ;
- la subvention CAF pour les travaux de la Maison des Jeunes (+50k€),
- de la DETR pour le financement des travaux de la Maison des jeunes (+51k€).

3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal

Montants en k€



Au chapitre 011 – « *Charges à caractère général* », l'exercice 2023 est véritablement marqué par la hausse des coûts de l'énergie avec une augmentation du poste électricité de +217.6 k€. Le poste alimentation a également été fortement impacté notamment avec le transfert de la cantine de St Hilaire Petitville à la cuisine centrale engendrant une augmentation de 50.8k€. A cela s'ajoute une augmentation des prestations du GIP de 32.9 k€ pour les cantines des roscaux et des hauts champs.

L'exercice 2024 comptabilise une nouvelle hausse liée principalement aux dépenses de prestations de services (+74k€ de prestation d'instruction des actes d'urbanisme, 52k€ de prestation PIMPAMPOM,...), aux dépenses d'entretien des bâtiments communautaires (+94k€) et à une augmentation des dépenses d'études (+41k€).

A contrario, l'exercice 2025 constate une diminution suite à la réduction des dépenses d'électricité et des prestations de services. Ces diminutions sont toutefois amoindries par une augmentation des frais d'entretien des terrains communautaires et des cotisations d'assurance suite à la passation de nouveaux marchés.

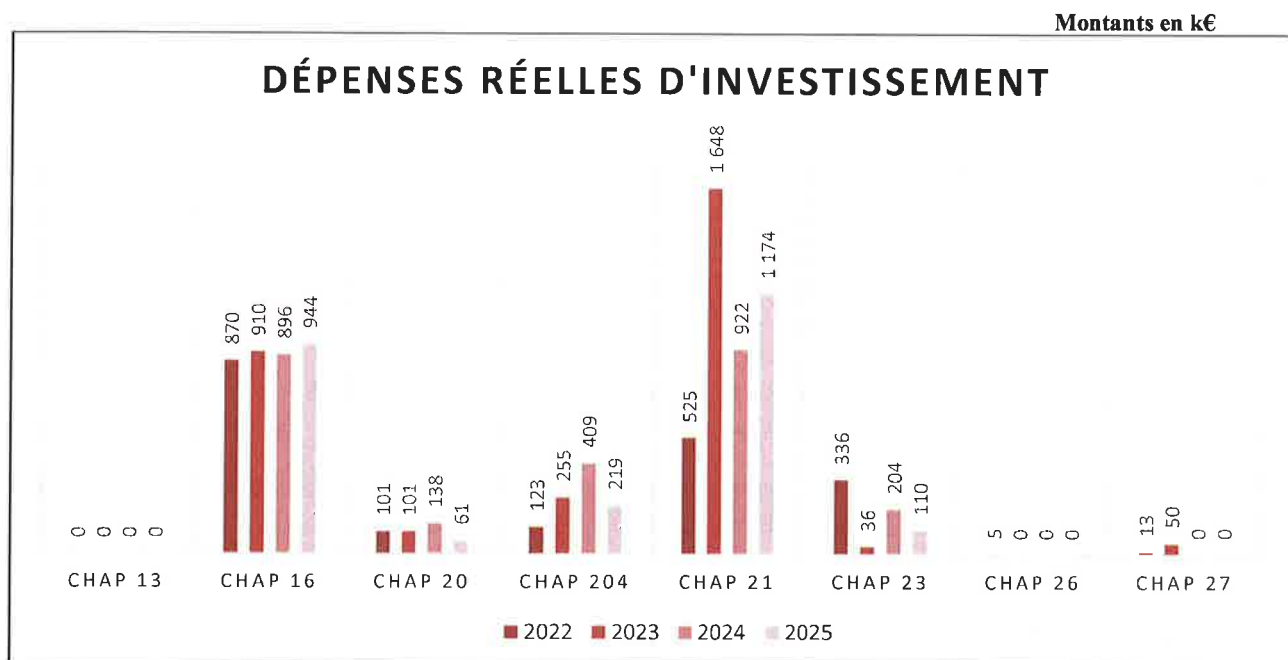
Au chapitre 012 – « *Charges de personnel* », l'exercice 2025 présente une hausse des dépenses de 238 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par de multiples événements, à savoir :

- l'évolution du GVT – « Glissement Vieillesse et Technicité » (Evolution d'échelon et de grade) ;

- la revalorisation du taux de charges patronales CNRAC ;
- une diminution des dépenses sur le compte des rémunérations des stagiaires du fait de départ en retraite (2) et mutation (3) atténuée par 2 mises en stage et 1 recrutement par mutation ;
- + 132 866 € sur les rémunérations des contractuels (non chargés) ;
- – 26 000 € sur les rémunérations des titulaires ;
- un effet en année pleine de plusieurs recrutements contractuels ;
- une augmentation des dépenses liée à des recrutements supplémentaires : saisonniers jeunesse, OM, remplacement s/accident de travail d'un titulaire ;
- une augmentation liée à l'évolution des primes de fin de contrat et congés payés ;

Malgré ces augmentations de charges, celles-ci sont amoindries par un remboursement des indemnités journalières suite aux arrêts maladie pour 56 k€ au chapitre 013 – « Atténuations de charges ».

A cela s'ajoutent également plusieurs subventions qui viennent couvrir les charges de personnels des projets « *Mobilité* » (11k€), « *Petites Villes de Demain* » (33k€) et EFS – Espace France Services (55k€). Par conséquent, l'évolution des charges de personnel n'évolue que de 83.6 k€, soit 1.4%, entre les exercices 2024 et 2025.



L'analyse des dépenses réelles d'investissement démontre que l'exercice 2022 est en diminution par rapport à l'exercice 2021. Cet exercice ne comptabilise que le paiement des soldes de marchés pour les travaux de l'abattoir (172.5k€) et de la cantine de Picauville (164k€).

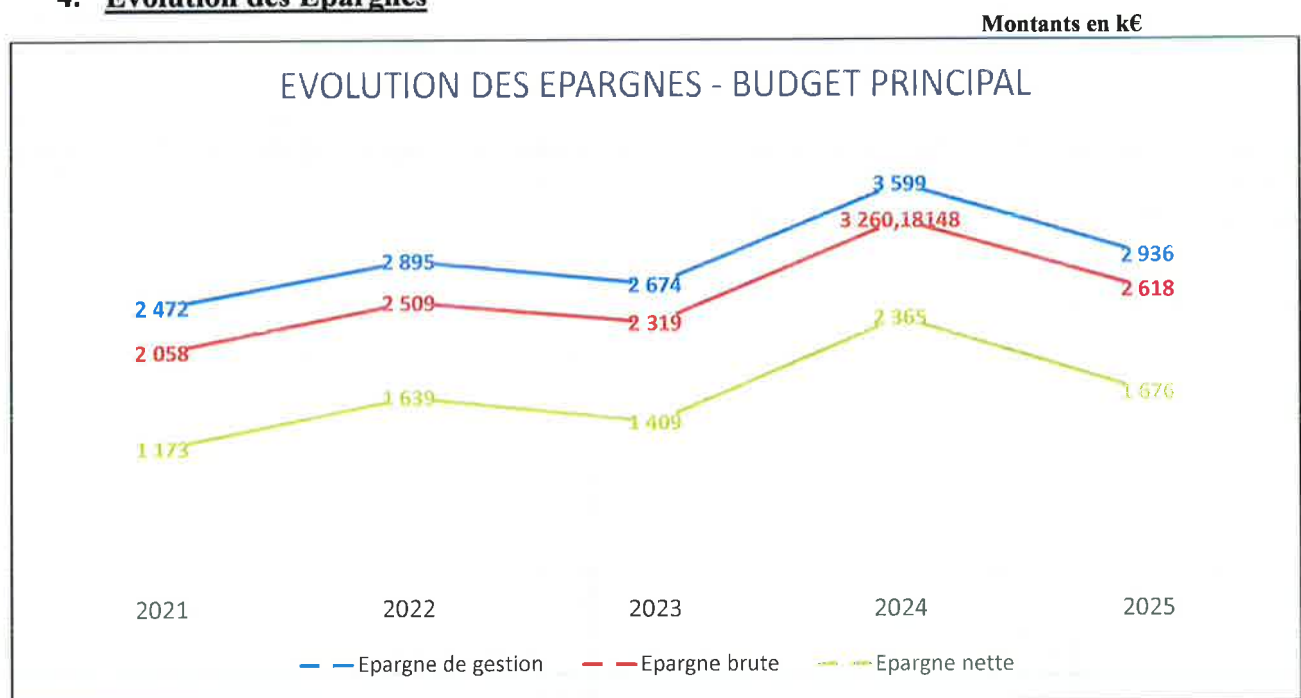
L'exercice 2023 comptabilise principalement des dépenses de réfection de la voirie pour un montant de 1 145 k€. Les autres dépenses importantes réalisées sont le 1^{er} versement de la 2^{de} phase du FTTH (187.6k€), l'acquisition de la maison des jeunes (178.2k€) et l'acquisition de deux véhicules pour l'espace France services (31.3k€) et le technicien rivière (20k€) ;

Puis, l'exercice 2024 voit encore ses dépenses d'investissement se réduire de 13%. Ceci s'explique principalement par la réduction des dépenses de voirie au chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* » car l'exercice 2023 avait comptabilisé exceptionnellement les dépenses de voirie de l'exercice 2022.

Enfin, l'exercice 2025 constate une augmentation du chapitre 21 – « Immobilisations corporelles » avec une hausse des dépenses de voirie (801k€ contre 597k€ en 2024), ainsi que divers investissements :

- des travaux pour la restauration du cours d'eau Merderet (93k€),
- l'acquisition de 2 véhicules (42k€) pour le service affaires scolaires afin de pouvoir assurer le portage des repas de certaines cantines,
- le remplacement de 3 chaudières dans les logements C et D de la gendarmerie de Sainte Mère Eglise et au sein de la cantine de St Hilaire Petitville (24k€),
- travaux de reprise sur la berge du canal (23k€),

4. Evolution des Epargnes



L'exercice 2022 comptabilise une hausse importante des recettes réelles de fonctionnement. En effet, la taxe GEMAPI a été levée pour la première fois et justifie en partie l'augmentation du chapitre 73 – « Impôts et taxes ». A cela s'ajoute une revalorisation des bases d'imposition générant un produit supplémentaire de 147 k€ et une augmentation de la Fraction de TVA perçue au titre de la compensation de la taxe d'habitation.

Il est important de noter également une augmentation des subventions perçues (+340k€) sur le chapitre 74 – « Dotations et participations ».

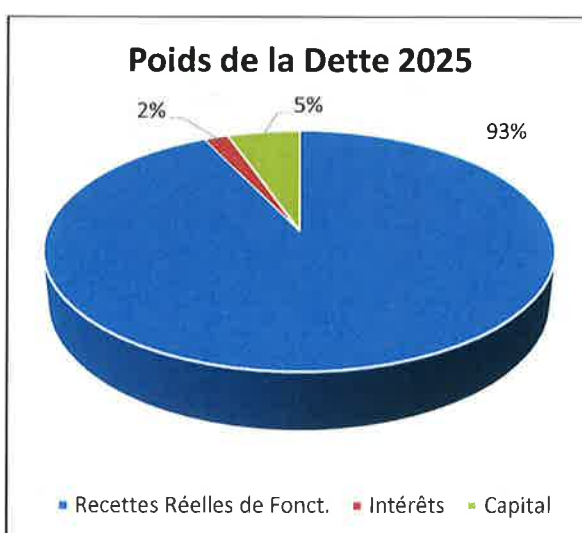
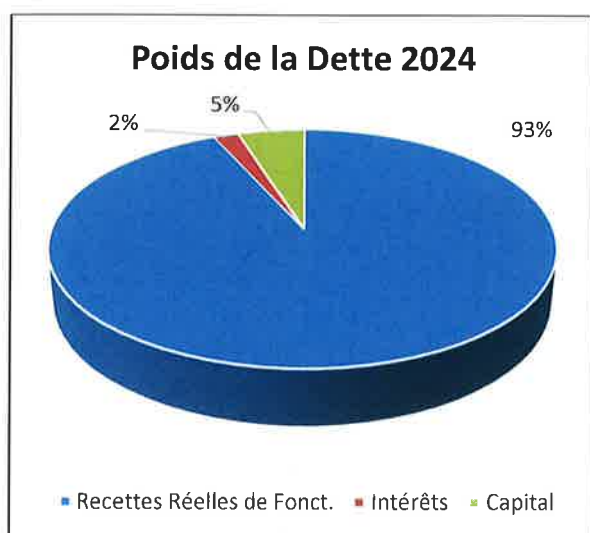
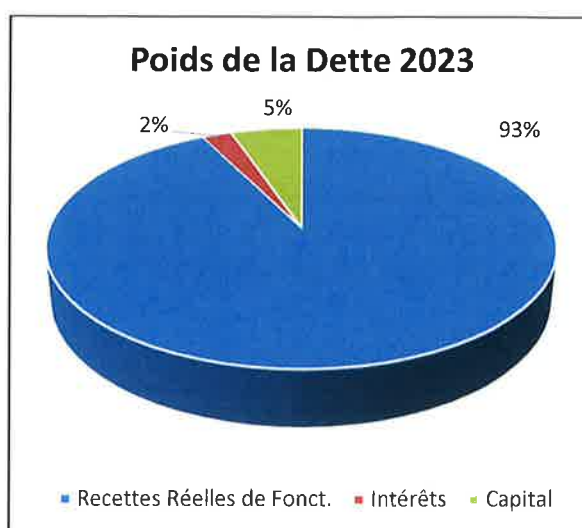
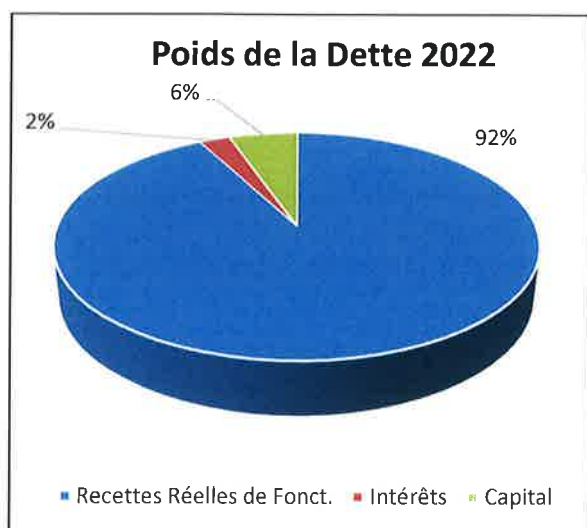
Ces augmentations, étant supérieures à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, favorisent une hausse des épargnes sur l'exercice.

A contrario de l'exercice 2022, l'exercice 2023 voit son épargne diminuée malgré une augmentation des recettes de la section de fonctionnement. En effet, ceci est dû au fait que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+596 k€) est supérieure à l'augmentation des recettes réelles (+375.4 k€). C'est ce qui conduit à faire chuter les épargnes.

L'exercice 2024 constate une importante augmentation des épargnes. Ceci s'explique par la recette exceptionnelle du SDEM perçue par l'EPCI pour 778k€, l'intégration du loyer abattoir et l'augmentation des refacturations aux budgets annexes. Au vu de ces éléments, il est donc normal que l'exercice 2025 soit en diminution par rapport à l'année précédente. Cependant, nous conservons toutefois un niveau d'épargne supérieur à 2022 et 2023 et ceci malgré la diminution du FPIC qui a entraîné une baisse de recette de 92 k€.

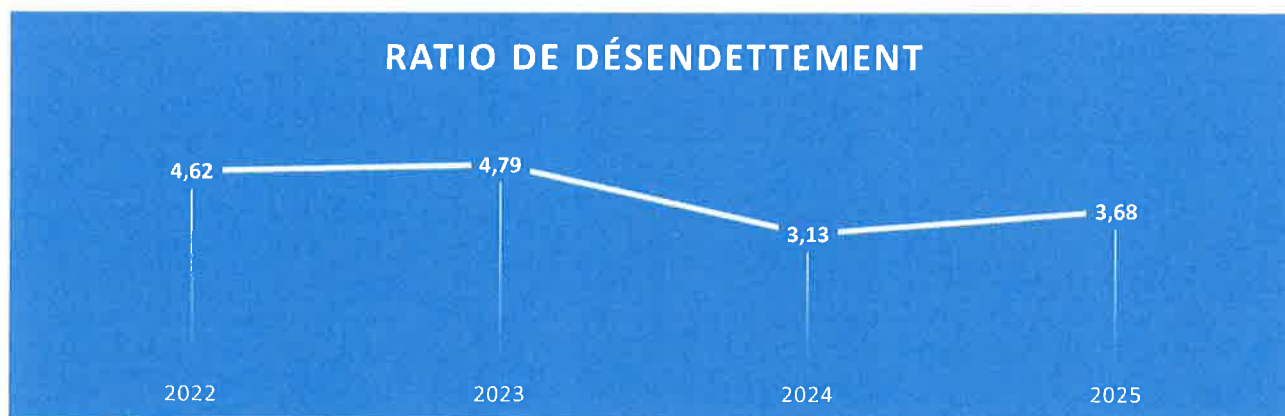
5. Evolution de la Dette

5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)



5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement

Cette analyse permet d'exprimer le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales.



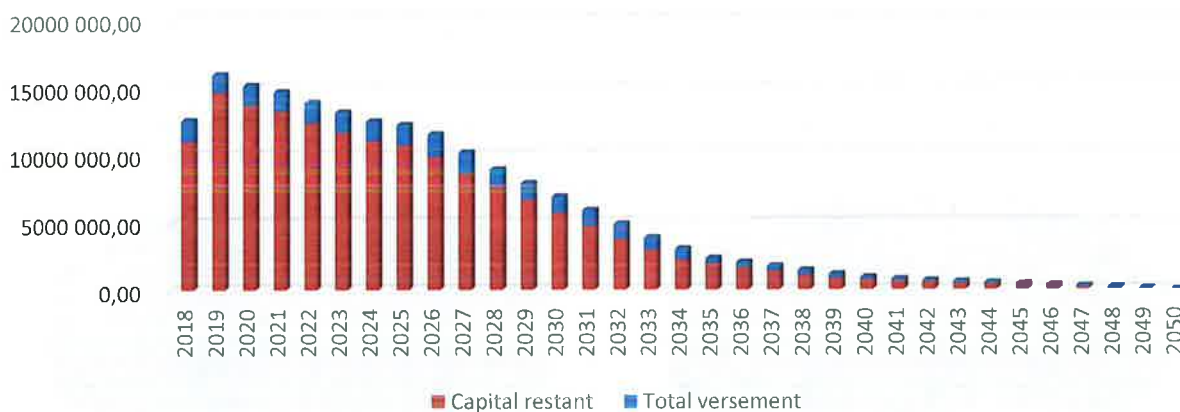
L'exercice 2023 constate une légère hausse de ce ratio. Ceci est dû à la diminution de l'épargne brute, qui elle-même résulte d'un accroissement des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles. Cette épargne brute a baissé davantage que la diminution du capital restant dû favorisant ainsi l'augmentation de ce ratio.

A contrario, l'exercice 2024 diminue à hauteur de 3.13 années grâce à la recette exceptionnelle du SDEM et à l'intégration du loyer abattoir sur le budget principal. Ces recettes complémentaires permettent une évolution positive de l'épargne brute et ainsi la réduction du ratio de désendettement.

Pour l'exercice 2025, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement favorise l'accroissement de ce ratio. En effet, malgré une hausse des recettes réelles de 57.5 k€ au titre de l'exercice, celle-ci n'est pas suffisante pour couvrir les augmentations des dépenses réelles de 605 k€.

5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE (Consolidé)



Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant
2018	11 825 732,16	1 066 713,09	454 322,55	0,00	1 521 035,64	11 109 019,07
2019	12 096 019,07	837 532,51	425 958,13	1 850,00	1 265 340,64	14 758 486,56
2020	14 758 486,56	968 675,23	448 286,78	1 100,00	1 418 062,01	13 789 811,34
2021	13 789 811,34	970 375,57	421 994,85	0,00	1 392 370,42	13 354 935,77
2022	13 354 935,77	1 062 847,46	394 032,26	0,00	1 456 879,72	12 496 183,56
2023	12 496 183,56	1 077 554,92	369 331,23	175,00	1 447 061,15	11 781 283,64
2024	11 781 283,64	1 067 282,21	350 199,91	0,00	1 417 482,12	11 144 001,44
2025	11 331 656,44	1 139 663,02	337 300,55	430,00	1 477 393,57	10 809 648,42
2026	11 249 648,42	1 312 927,47	338 640,94	628,00	1 652 196,41	9 936 720,96
2027	9 936 720,96	1 216 780,06	296 811,02	0,00	1 513 591,08	8 719 940,90
2028	8 719 940,90	976 087,21	258 552,29	0,00	1 234 639,50	7 743 853,69
2029	7 743 853,69	965 032,81	226 721,60	0,00	1 191 754,41	6 778 820,89
2030	6 778 820,89	971 717,93	194 837,00	0,00	1 166 554,93	5 807 102,97
2031	5 807 102,97	1 002 418,48	162 079,81	0,00	1 164 498,29	4 804 684,50
2032	4 804 684,50	982 226,95	128 607,54	0,00	1 110 834,49	3 822 457,56
2033	3 822 457,56	822 116,22	96 968,11	0,00	919 084,33	3 000 341,34
2034	3 000 341,34	696 932,36	69 239,99	0,00	766 172,35	2 303 408,98
2035	2 303 408,98	274 939,74	53 505,71	0,00	328 445,45	2 028 469,24
2036	2 028 469,24	281 209,37	45 225,52	0,00	326 434,89	1 747 259,87
2037	1 747 259,87	287 808,05	36 570,00	0,00	324 378,05	1 459 451,82
2038	1 459 451,82	287 966,03	27 771,26	0,00	315 737,29	1 171 485,79
2039	1 171 485,79	246 188,73	19 101,26	0,00	265 289,99	925 297,06

2040	925 297,06	127 906,78	14 345,68	0,00	1 422 552,46	1 422 552,46
2041	797 390,28	98 375,95	11 951,84	0,00	1 032 717,99	1 032 717,99
2042	699 014,33	81 374,71	10 536,89	0,00	699 014,33	699 014,33
2043	617 639,62	82 633,20	9 278,40	0,00	91 911,60	535 006,42
2044	535 006,42	83 911,37	8 000,23	0,00	91 911,60	451 095,05
2045	451 095,05	85 209,50	6 702,10	0,00	91 911,60	365 885,55
2046	365 885,55	86 527,93	5 383,67	0,00	91 911,60	279 357,62
2047	279 357,62	87 866,95	4 044,65	0,00	91 911,60	191 490,67
2048	191 490,67	89 226,90	2 684,70	0,00	91 911,60	102 263,77
2049	102 263,77	90 608,14	1 303,46	0,00	91 911,60	11 655,63
2050	11 655,63	11 655,63	49,25	0,00	11 704,88	0,00
TOTAL		19 440 292,48	5 230 339,18	4 183,00		

Date d'extinction par emprunt :

BUDGET PRINCIPAL

Numéro emprunt	Objet	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance
201600069	ALSH CARENTAN - REEL	21/12/2016	33 000,00	21/06/2026
8300948	ACQUISITION MAISON MEDICALE CARENTAN	30/03/2013	350 000,00	05/04/2027
131444711	MULTI-INVESTISSEMENTS 2008	27/12/2007	1 900 000,00	10/12/2027
131444711-2	CONSTRUCTION ATELIER-RELAIS ZA MADELEINE CARENTAN	27/12/2007	470 000,00	10/12/2027
10000056123	POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE DE CARENTAN	10/02/2014	750 000,00	10/02/2028
4224352	POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE DE CARENTAN	10/06/2014	520 000,00	15/06/2028
131445085	CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE - ETUDES	27/12/2007	485 000,00	10/12/2032
10000039207	NOUVEL ATELIER ZA PICAUVILLE 2013	22/10/2013	488 000,00	10/10/2033
10001268385	CANTINE LES 3 CHENES AUVERS	21/05/2019	237 000,00	10/06/2034
005137E	abattoir 1	19/08/2019	750 000,00	05/09/2034
2085105	GENDARMERIE CARENTAN	24/04/2009	2 380 000,00	30/09/2034
20800228	CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE	31/03/2009	4 000 000,00	01/10/2034
10001332713	abattoir 3	15/11/2019	750 000,00	10/11/2034
817207E	ACQUISITION MAISON DES JEUNES	29/12/2023	175 000,00	05/01/2039
817250E	FTTH 2E PHASE	29/12/2023	187 655,00	05/01/2039
303393	GENDARMERIE STE MERE EGLISE	01/07/2009	1 515 000,00	02/07/2039
MON528473EUR/530811	CANTINE PICAUVILLE	30/10/2019	550 000,00	01/11/2039
10003263210	FTTH 2E PHASE	07/01/2025	187 655,00	10/12/2039
15489003800057263803	FTTH 2E PHASE	16/12/2025	187 655,00	15/12/2040
4625818	EMPRUNT DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE PAR MANCHE NUMERIQUE	01/04/2016	912 020,00	15/06/2041
005147E	abattoir 2	16/09/2019	1 100 000,00	05/10/2049
10001332671	abattoir 4	15/11/2019	1 100 000,00	10/02/2050

PORT DE PLAISANCE

Numéro emprunt	Objet	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance
8298507	RECONSTRUCTION PORTE ECLUSE	01/02/2013	120 000,00	04/02/2027
00131444711	AMENAGEMENT INTERIEUR DU BAR	27/12/2007	50 000,00	10/12/2027
2085105	AIRE DE CARENAGE	31/12/2008	120 000,00	30/09/2034
00057263801	TRAVAUX SANITAIRE CAPITAINERIE ET REFECTION PORTES ECLUSE	01/12/2022	100 000,00	01/12/2037

ORDURES MENAGERES

Numéro emprunt	Objet	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance
00057263802	ACQUISITION CAMION BENNE FT 716 WV	01/12/2022	160 000,00	01/12/2029
940049E	ACQUISITION DES BACS REOMI	20/12/2024	430 000,00	05/01/2032
10003579176	ACQUISITION 2 BENNES GNV	28/11/2025	430 000,00	10/11/2032
12345	ACQUISITION DES ABRIBACS REOMI	09/01/2026	440 000,00	15/12/2032

ZONES D'ATIVITES

Numéro emprunt	Objet	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance
287447E	ZA DU MESNIL SHP	15/02/2021	535 500,00	05/03/2026

5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2025

Années	Capital restant dû
2022	12 496 183,56 €
2023	11 781 283,64 €
2024	11 144 001,44 €
2025	10 809 648,42 €

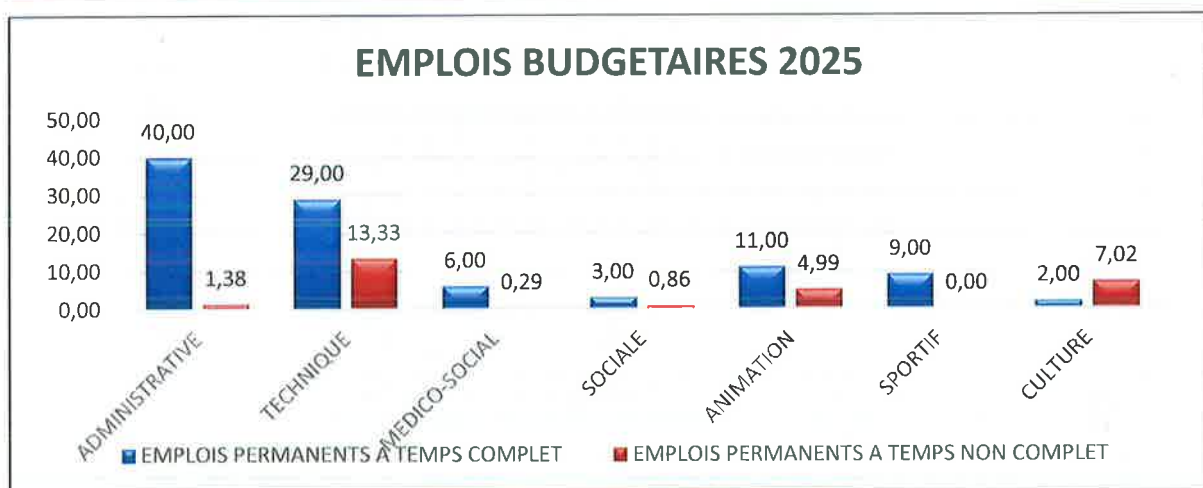
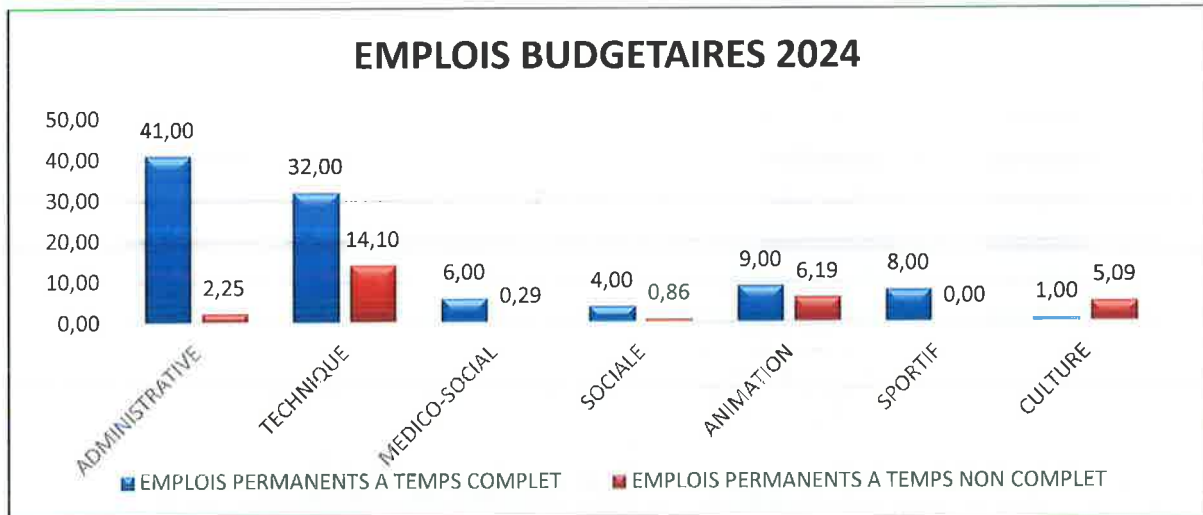
Au 31/12/2025, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente un encours de dette consolidé de 10 809 648.42 €.

Un nouvel emprunt a été souscrit sur le Budget principal en 2025 et deux autres sur le budget annexe Ordures ménagères.

Il semble toutefois utile de rappeler les modalités de ces emprunts :

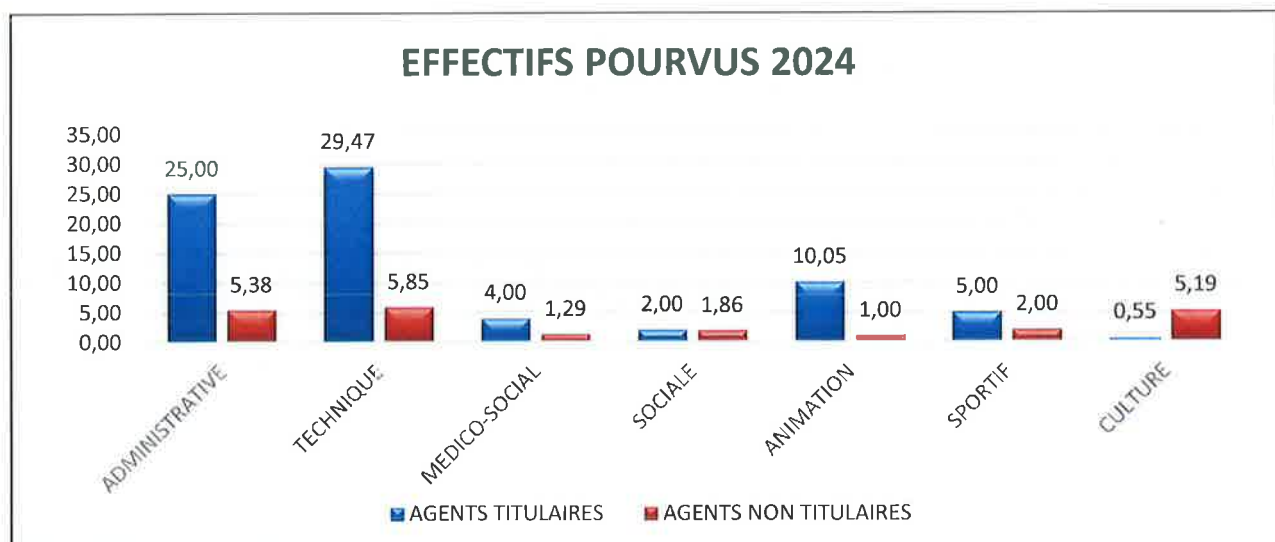
BUDGETS	PROJETS	BANQUES	DUREE	MONTANTS	TAUX
Budget principal	2 ^{ème} phase du FTTH	Crédit Mutuel	15 ans	187 655.00 €	3.77%
BA Ordures ménagères	Acquisition de 2 BOM GNV	Crédit Agricole	7 ans	430 000.00 €	3.21%
BA Ordures ménagères	Acquisition Abribacs OM	Caisse d'Epargne	7 ans	440 000.00 €	3.28%

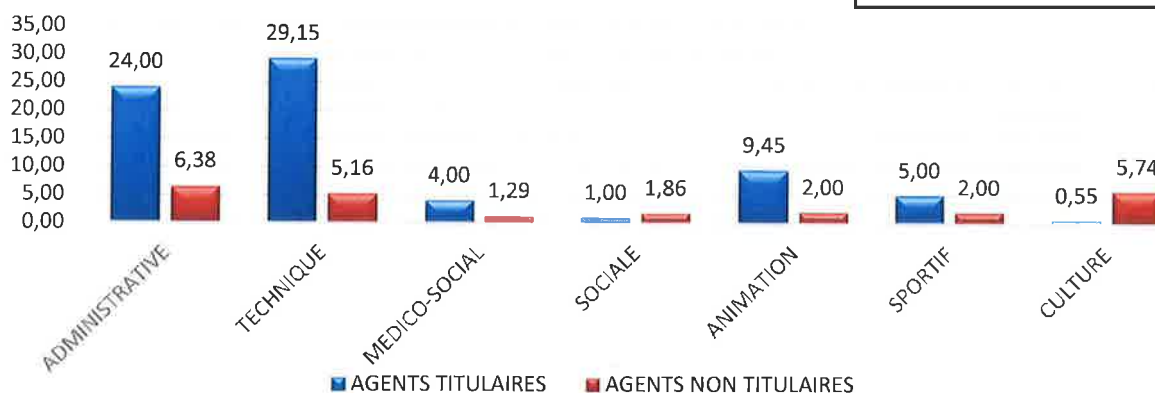
2. Structure des effectifs par filières



Pour les emplois budgétaires (inscrits au tableau), passage de 129.78 ETP au 31/12/2024 à 127.87 ETP au 31/12/2025 (Diminution de – 1.91 ETP au global (toutes filières confondues)).

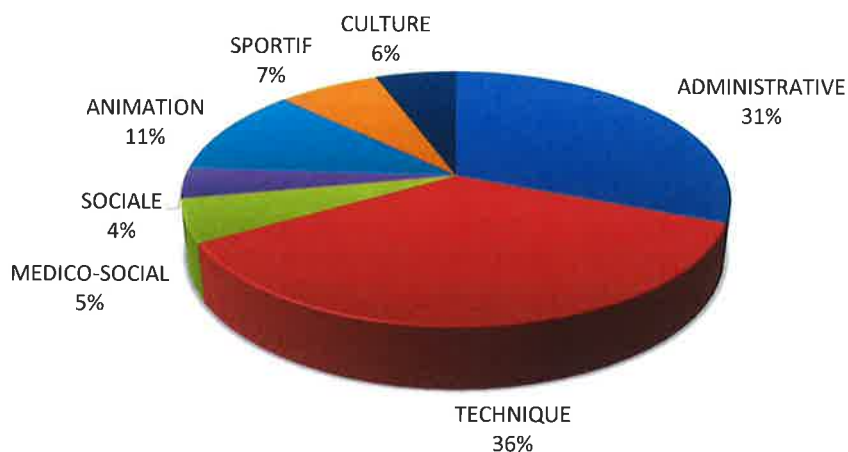
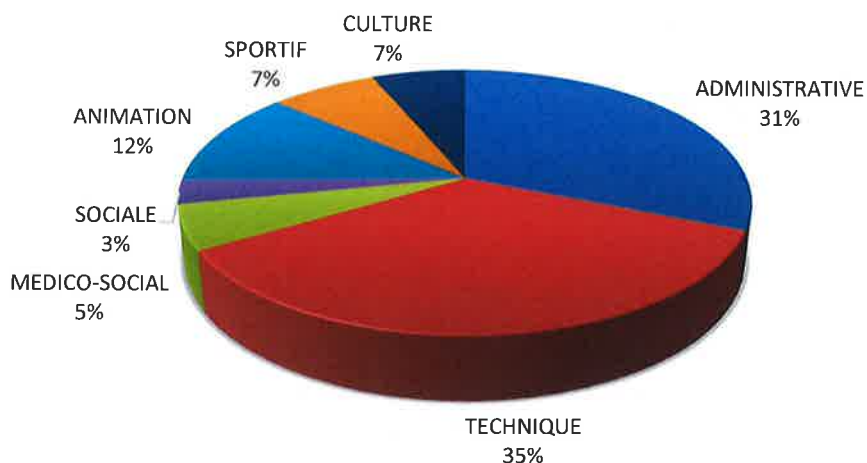
Ceci s'explique par une actualisation du tableau des emplois budgétaires permanents réalisées en 2025, avec des suppressions d'emplois dans le cadre de mutation, AVG (avancement de grade) et départ à la retraite (filiales administrative, technique et sociale). Puis, par la création au tableau de nouveaux emplois nécessaires pour des stagiairisations et création de poste suite à des modifications de temps de travail (filiales animation, sportive et culture)



EFFECTIFS POURVUS 2025

Pour les emplois pourvus, passage de 98.64 ETP au 31/12/2024 à 97.58 ETP au 31/12/2025, soit une diminution de 1.06 ETP au global (toutes filières confondues).

Cette diminution s'explique par 2 départs, 1 dans le cadre d'un départ à la retraite (filière technique) et 1 dans le cadre d'une mutation (filière sociale) et une évolution des ETP (filière animation et culture) suite à des augmentations de temps de travail.

EFFECTIFS POURVUS 2024**EFFECTIFS POURVUS 2025**

3. Evolution des effectifs

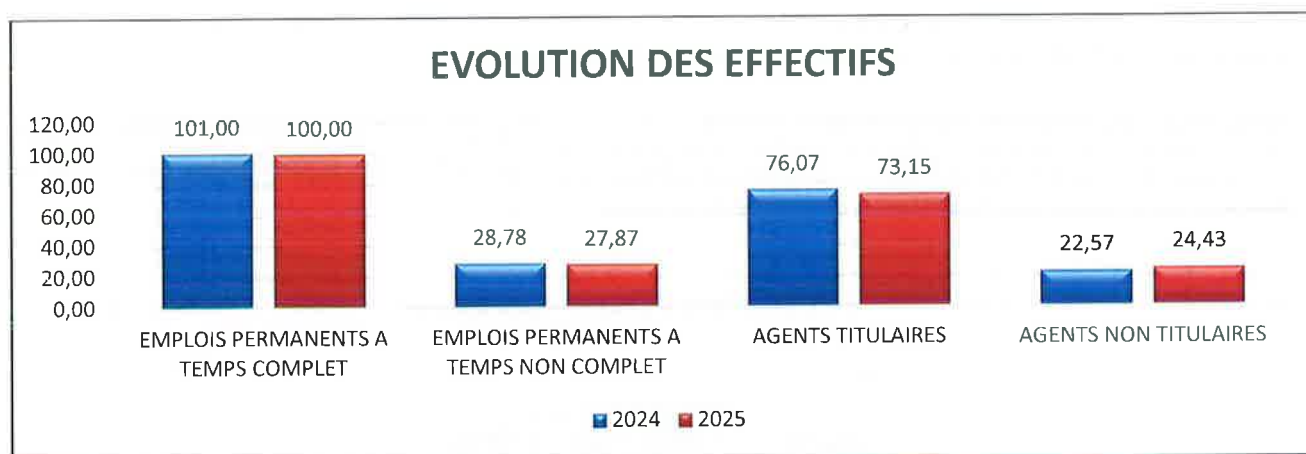
Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

S²LOW

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



On constate une relative stabilité des emplois pourvus, avec une diminution du nombre d'agents titulaires et en contrepartie une évolution du nombre d'agents non titulaires.

La comparaison des emplois budgétaires n'est pas significative puisqu'elle résulte des emplois existants et qui ne sont pas systématiquement supprimés du tableau à l'occasion des départs (puisque passage nécessaire en CST) alors que les créations d'emplois sont obligatoires et systématiques avec une délibération du conseil communautaire.

Il y a encore un certain nombre d'emplois existants au tableau et non pourvus du fait de contrat établi en ATA (accroissement temporaire d'activité) et donc non comptabilisés dans le tableau.

V. PROSPECTIVE FINANCIERE

1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En principe, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 CGCT). Ce dernier prescrit que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices. C'est pourquoi, la pluri-annualité est autorisée dans un certain cadre et peut être développée.

La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique des données financières aux élus. Aussi, la Communauté de communes a opté pour cette méthode de gestion des investissements dans le but de faciliter la lecture et la compréhension des documents financiers. La présentation du PPI dans le cadre de ce rapport est prévisionnelle et subira des évolutions en cours d'année.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - CCBCD
Etape budgétaire : BP 2026

Plan de financement de référence													
Intitulé	OPERATIONS TTC	CA 2023	CA 2024	CA 2025	B 2026	B 2027	B 2028	Total	SUBV.	AUTRES	CAP CCBCD	EMPRUNTS	FCTVA/TVA
Aire de carénage - Station de traitement	838 396,68 €	- €	10 560,00 €	259 316,68 €	550 000,00 €	- €	- €	838 396,68 €	217	0	482	0	139
Automatisation portes de l'usage	18 120,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 120,00 €	0	0	16	0	3
Travaux portes de l'usage	450 000,00 €	- €	- €	- €	450 000,00 €	- €	- €	450 000,00 €	0	0	375	0	75
Acquisition de pontons	151 671,98 €	- €	10 960,00 €	40 711,98 €	100 000,00 €	- €	- €	151 671,98 €	100	0	26	0	25
Acquisition de bornes électriques pontons	139 996,80 €	- €	- €	139 996,80 €	- €	- €	- €	139 996,80 €	117	0	0	0	23
ENAGÈRES	78 607,90 €	- €	- €	78 607,90 €	- €	- €	- €	78 607,90 €	0	0	66	0	13
Renouvellement du parc OM + RFID	4 547 587,51 €	- €	1 012 779,17 €	119 556,48 €	1 517 631,86 €	1 897 620,00 €	- €	4 547 587,51 €	0	0	2 607	1 300	641
Acquisition des bacs Redevance Incitative	692 503,66 €	- €	- €	37 207,20 €	655 296,46 €	- €	- €	692 503,66 €	0	0	165	430	98
Acquisition atelier technique + Tvx	1 439 778,19 €	- €	869 169,31 €	47 462,88 €	523 146,00 €	- €	- €	1 439 778,19 €	0	0	367	870	203
Mise aux normes déchetterie Carquebut	2 147 620,00 €	- €	- €	- €	250 000,00 €	1 897 620,00 €	- €	2 147 620,00 €	0	0	1 845	0	303
TOURISME	267 685,66 €	- €	143 609,86 €	34 886,40 €	89 189,40 €	- €	- €	267 685,66 €	0	0	230	0	38
Maison Violante - Maîtrise d'œuvre	2 212 136,52 €	860,74 €	11 345,78 €	27 030,00 €	500 000,00 €	1 672 900,00 €	- €	2 212 136,52 €	1 483	0	419	0	310
Cheminement littoral	2 172 900,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €	1 672 900,00 €	- €	2 172 900,00 €	1 471	0	396	0	306
Acquisition véhicule	12 206,52 €	860,74 €	11 345,78 €	- €	- €	- €	- €	12 206,52 €	12	0	0	0	0
RESTAURATION SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE	27 030,00 €	- €	- €	27 030,00 €	- €	- €	- €	27 030,00 €	0	0	23	0	4
Terminé	3 307 698,35 €	182 201,96 €	209 556,21 €	22 028,11 €	1 781 000,00 €	- €	- €	3 307 698,35 €	1 504	0	613	725	466
Cantrine de Picaudville	1 113 194,03 €	4 001,96 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 113 194,03 €	361	0	45	550	157
Programme rénovation Restauration scolaire	455 321,23 €	- €	- €	5 321,23 €	450 000,00 €	- €	- €	455 321,23 €	120	0	271	0	64
Gymnase st Exupéry	3 720,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 720,00 €	3	0	0	0	1
Maison des Jeunes - Tvx et Acquisitions	1 735 463,09 €	178 200,00 €	209 556,21 €	16 706,88 €	1 331 000,00 €	- €	- €	1 735 463,09 €	1 023	0	293	175	245
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 372 923,62 €	187 655,00 €	209 610,32 €	187 655,00 €	1 379 455,00 €	- €	- €	2 172 923,62 €	178	0	1 023	751	221
Aménagement Aire Gens du Voyage	458 548,30 €	- €	- €	- €	250 000,00 €	- €	- €	458 548,30 €	116	0	278	0	65
Travaux terrain familial des gens du voyage	36 800,00 €	- €	- €	- €	36 800,00 €	- €	- €	36 800,00 €	7	0	24	0	5
Dévolement fibre optique 2ème phase	750 620,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	- €	- €	750 620,00 €	0	0	751	0	751
Travaux création d'un bassin incendie ZA Picaudville	30 000,00 €	- €	- €	- €	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	0	0	26	0	4
Acquisition foncière ZA	800 000,00 €	- €	- €	- €	800 000,00 €	- €	- €	800 000,00 €	0	0	667	0	133
MOBILITÉ	96 955,32 €	- €	21 955,32 €	- €	75 000,00 €	- €	- €	96 955,32 €	55	0	28	0	14
ENVIRONNEMENT	652 082,56 €	68 890,02 €	86 382,38 €	116 810,18 €	380 000,00 €	- €	- €	652 082,56 €	0	0	560	0	92
GEMA - Programme MERDERET	628 906,00 €	68 890,02 €	86 382,38 €	93 633,62 €	380 000,00 €	- €	- €	628 906,00 €	0	0	540	0	89
GEMA - Programme DOUVE TAUTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0
GEMA - Programme Tvx des berges du canal portuaire	23 176,56 €	- €	- €	23 176,56 €	- €	- €	- €	23 176,56 €	0	0	20	0	3
PI - Système d'endiguement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0
PI - Portes à flot TAUTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0
PI - Portes à flot VIRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0
URBANISME	593 904,94 €	99 954,60 €	106 872,32 €	16 685,71 €	100 000,00 €	- €	- €	593 904,94 €	139	0	314	0	87
PIU + modifications docs urbanisme	593 904,94 €	99 954,60 €	106 872,32 €	16 685,71 €	100 000,00 €	- €	- €	593 904,94 €	139	0	314	0	87
DIVERS	4 204 684,69 €	887 273,38 €	642 126,92 €	881 359,39 €	1 715 089,00 €	- €	- €	4 204 684,69 €	592	0	3 056	0	566
Travaux bâtiments CCBCD	205 954,37 €	- €	10 619,61 €	45 334,76 €	150 000,00 €	- €	- €	205 954,37 €	0	0	177	0	29
Extension du siège CCBCD	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0
Aménagement locaux France Service	58 312,00 €	- €	- €	- €	58 312,00 €	- €	- €	58 312,00 €	17	0	33	0	8
OPAH	177 928,91 €	37 980,35 €	34 113,25 €	- €	- €	- €	- €	177 928,91 €	0	0	178	0	0
Aménagement 2 logements docteurs juniors	714 667,90 €	- €	- €	7 890,90 €	706 777,00 €	- €	- €	714 667,90 €	565	0	0	0	100
Voirie 2023-2026	2 793 371,85 €	849 293,03 €	597 394,06 €	696 684,76 €	650 000,00 €	- €	- €	2 793 371,85 €	0	0	2 400	0	394
Voirie ZA	254 449,66 €	- €	- €	104 449,66 €	150 000,00 €	- €	- €	254 449,66 €	0	0	219	0	36
TOTAL	17 729 414,87 €	1 426 835,70 €	2 289 633,08 €	1 630 441,55 €	7 923 125,86 €	3 570 520,00 €	- €	18 529 414,87 €	4 157	0	9 075	2 776	2 522
													18 529

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 050-200042729-20260128-16361-DE



2. L'endettement

Les hypothèses présentées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement nécessitent le recours à l'emprunt sur l'exercice 2026 avec inévitablement une augmentation du ratio de capacité de désendettement ainsi qu'à une partie d'autofinancement.

VI. ORIENTATIONS 2026 : BUDGET PRINCIPAL

1. En Fonctionnement

- En Dépenses :

Au **chapitre 011 – « Charges à caractère général »**, sont inscrits au budget des frais d'études (*budget tourisme, audit cybersécurité*) ainsi que les évolutions de charges en lien avec l'inflation.

Le **chapitre 012 « Charges de personnel »** intègre plusieurs augmentations correspondant à :

- l'évolution du GVT – « *Glissement Vieillesse et Technicité* » (Evolution d'échelon et de grade).
- l'augmentation des charges CNRACL suite à la modification des taux passant de 34.65% en 2025 à 37.65% en 2026. Ce taux augmentera progressivement chaque année pour atteindre 43.65% en 2028 ;
- l'embauche d'un responsable du service développement territorial ;
- l'embauche d'un technicien bocage ;
- l'embauche d'un informaticien ;
- les embauches effectuées au cours de l'exercice 2025 et qui doivent être comptabilisées sur un exercice complet en 2026 (*agent portail famille, un ambassadeur du tri, ...*) ;

Les charges relatives à certaines embauches de personnels seront atténuées par des remboursements de salaires (*congé maternité, aides versées pour le financement des contrats Petites Villes de demain et Technicien Rivière*).

Le **chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante »** voit l'inscription des subventions de fonctionnement versées chaque année par la CCBDC ainsi qu'une enveloppe au titre des frais de licences informatiques (*mode hébergé*). S'ajoute également des crédits pour couvrir les créances éteintes suite à la liquidation de l'abattoir. Cette charge sera compensée par la reprise des provisions effectuées au chapitre 78.

Le **chapitre 66 – « Charges financières »** présente les crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt.

- En Recettes :

Au **chapitre 70 – « Produits de services, domaines »** : les produits de services restent stables au cours de l'exercice 2026. A noter cependant une augmentation des refacturations aux budgets annexes.

Au **chapitre 73 – « Impôts et taxes »** : une révision des valeurs locatives (+0.8%) est à prévoir engendrant une augmentation des produits de fiscalité.

La Taxe GEMAPI diminue au titre de l'exercice 2026. En effet, le report des recettes non utilisées lors des exercices précédents permet d'ajuster à la baisse le produit de cette taxe. Toutefois, une augmentation du programme de restauration du Merderet est à prévoir. A cela s'ajoute la mise en œuvre opérationnelle de la gestion du système d'endiguement et le programme de restauration du réseau de haies.

Le chapitre 75 – « *Produits de gestion courante* » présente une diminution des cessions intervenues au cours de l'exercice 2025.

2. En Investissement

En dépenses d'investissement, l'exercice 2026 présente plusieurs éléments importants, à savoir :

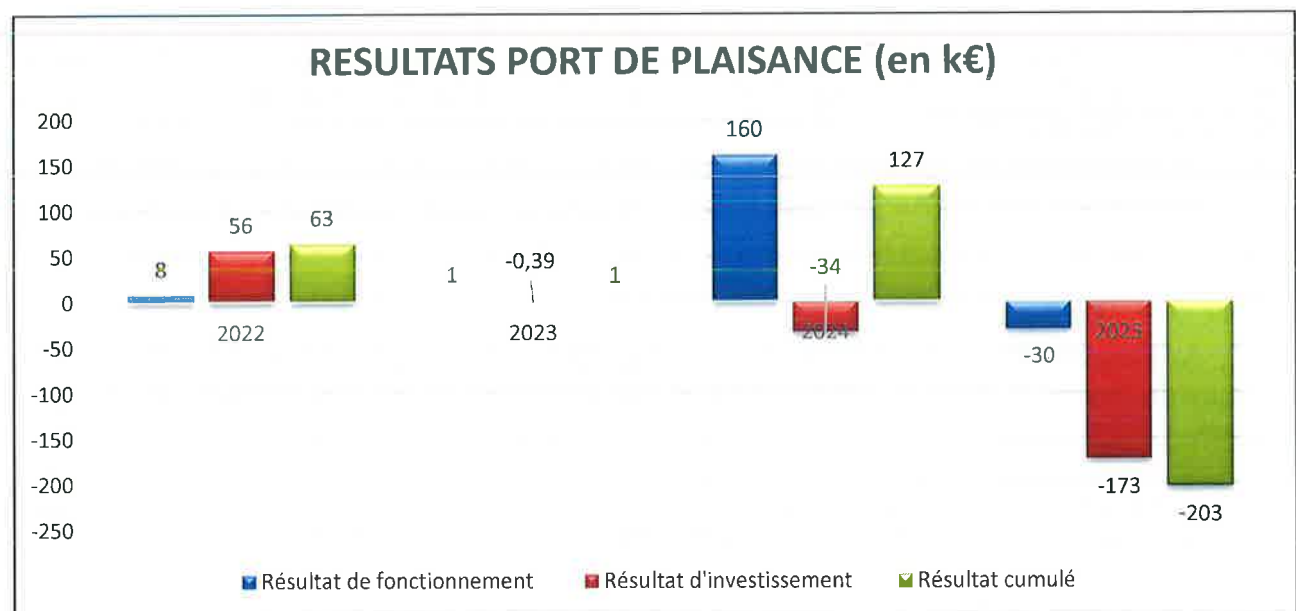
- au **chapitre 20** – « *Frais d'études et insertion* », les études préalables et les frais d'insertion nécessaires aux opérations d'investissement (maison violette, étude de faisabilité de la voie verte du canal Vire Taute).
- au **chapitre 21** – « *Immobilisations corporelles* », un montant de crédits pour la voirie de 800 k€ (600 k€ de travaux, 50 k€ de prestation de maîtrise d'œuvre et 150 k€ de voirie au titre des ZA).
Au même titre que l'exercice 2025, un montant est prévu au sein de ce chapitre pour des travaux de réfection des bâtiments communautaires (150k€).
- au **chapitre 23** – « *Immobilisations en cours* », inscription d'un montant prévisionnel de 1331 k€ pour la 2ème phase des travaux de la maison des jeunes, de 250k€ pour les travaux de l'atelier technique du service OM, de 707 k€ pour l'aménagement des logements des docteurs juniors et 500 k€ au titre des travaux de la maison Violette.
- au **chapitre 204** – « *Subventions d'équipement versées* », un montant de crédits au titre du 4^{ème} et dernier versement de la phase 2 du FTTH (Fibre à la maison) pour un montant de 188 k€.

En recettes d'investissement, il est à noter la souscription de plusieurs emprunts pour le financement du FTTH ainsi que pour les projets d'investissement en cours (*Rénovation des bâtiments, ...*). L'engagement de ces travaux est conditionné à l'octroi des subventions qui seront prochainement sollicitées.

VII. LES BUDGETS ANNEXES

1. Budget Annexe Port de Plaisance

1.1. Rétrospective 2022 – 2025



1.2. Orientations 2026

- En Dépenses :

Plusieurs dépenses d'investissement sont prévues au titre de l'amélioration et la réfection des ouvrages portuaires, à savoir :

- la 2^{ème} phase des travaux de réfection des portes écluses ;
- l'automatisation des portes écluses ;
- le remplacement des bornes électriques de certains pontons afin de pouvoir se conformer aux normes électriques ;
- l'acquisition d'un véhicule ;
- le remplacement des feux de bouées.

Une réduction des charges de fonctionnement est également envisagée suite à la réduction du nombre de pontons et d'anneaux au sein du port. En effet, cette mise à jour permettra de faire des économies fiscales en termes de taxe foncière et de taxe de séjour.

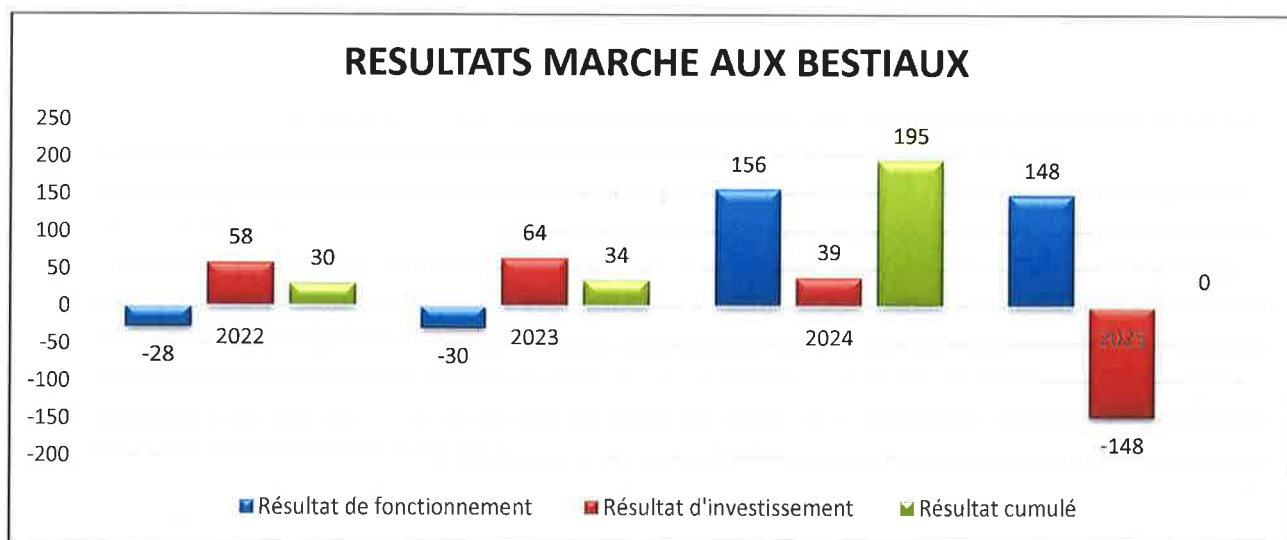
- En Recettes :

Souscription d'un nouvel emprunt pour le financement des travaux d'investissement.

A noter également l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 avec une augmentation de 2% permettant de couvrir une partie des dépenses nouvelles liées à l'investissement.

2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux

2.1. Rétrospective 2022 – 2025



2.2. Orientations 2026

- En Dépenses

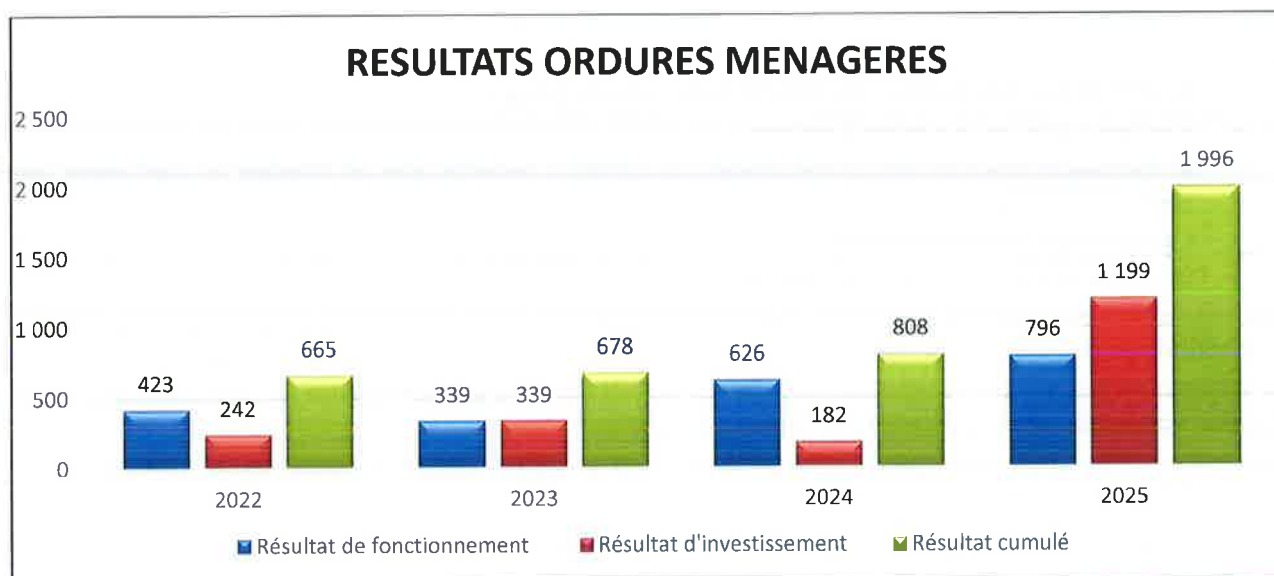
Le transfert d'une partie du bâtiment auprès du service ordures ménagères est à l'étude. Ceci pourra engendrer une réduction des dépenses de fonctionnement (taxe foncière, fluide...).

- En Recettes :

Le marché n'étant plus quoté, ceci entraîne la suppression de versement de la subvention FMBV.

3. Budget Annexe Ordures Ménagères

3.1. Rétrospective 2022 – 2025



3.2. Orientations 2026

- En Dépenses :

Au même titre que l'exercice 2025, des crédits sont prévus au chapitre 011 – « *Charges à caractère général* » afin de pouvoir couvrir les frais suivants :

- la prise en compte de l'inflation sur les fluides (carburant, edf, eau...) ;
- la location de 1 camions-bennes au lieu de 3 suite à l'acquisition des camions-bennes GNV ;
- la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte ;
- la finalisation de l'étude préalable sur « *le tri à la source des bio déchets, la tarification incitative et l'extension des consignes de tri* » ;

A cela s'ajoute une augmentation des crédits du chapitre 65 - « *Autres charges de gestion courante* » afin de prendre en considération l'augmentation de la TGAP qui va passer de 65 € à 72 € la tonne en 2026.

Une augmentation des chapitres 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » et 66 – « *Charges financières* » est également à prévoir suite à la souscription des emprunts 2025 (*acquisition des bacs abribacs et des 2 camions GNV*).

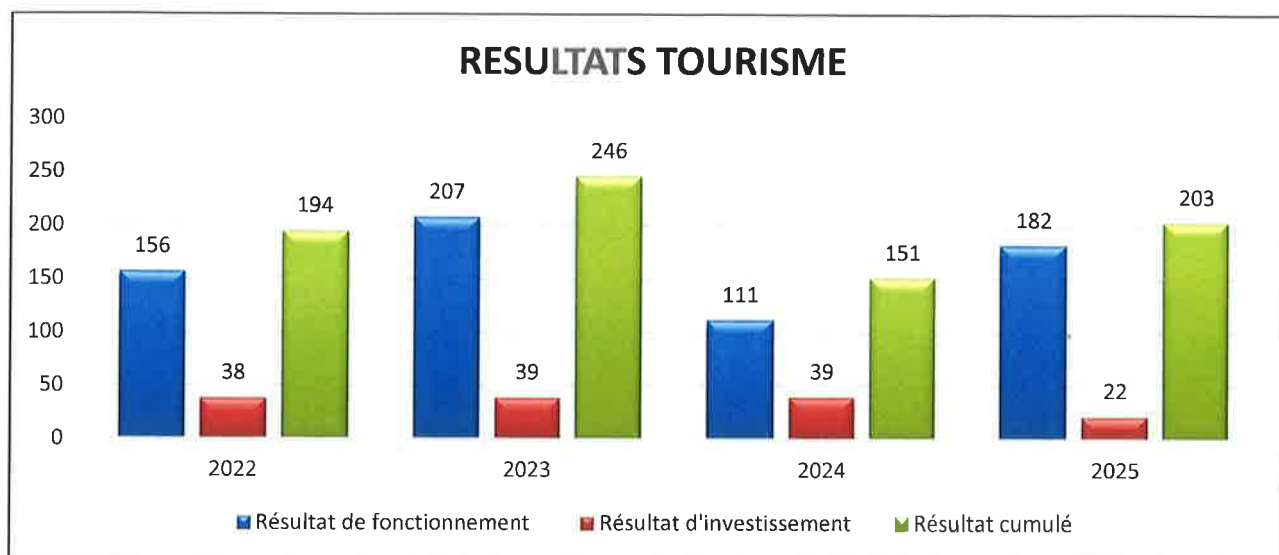
La section d'investissement prévoit la finalisation des travaux de sécurisation de la déchèterie de Carquebut afin de pouvoir procéder à son transfert au Syndicat mixte du Point Fort et plusieurs investissements relatifs à la mise en place de la redevance incitative et la gestion des bio-déchets (*paiement de la facture des 2 camions GNV, des abribacs...*).

- En Recettes :

Les tarifs de la REOM ont été révisés pour l'exercice 2026 suite au passage de la redevance incitative. Plusieurs soldes de subventions sont à percevoir par l'ADEME.

4. Budget Annexe Tourisme

4.1. Rétrospective 2022 – 2025



4.2. Orientations 2026

- En Dépenses :

Une diminution des dépenses est prévue au budget annexe Tourisme pour l'exercice 2026. Toutefois, ce nouvel exercice devrait comptabiliser :

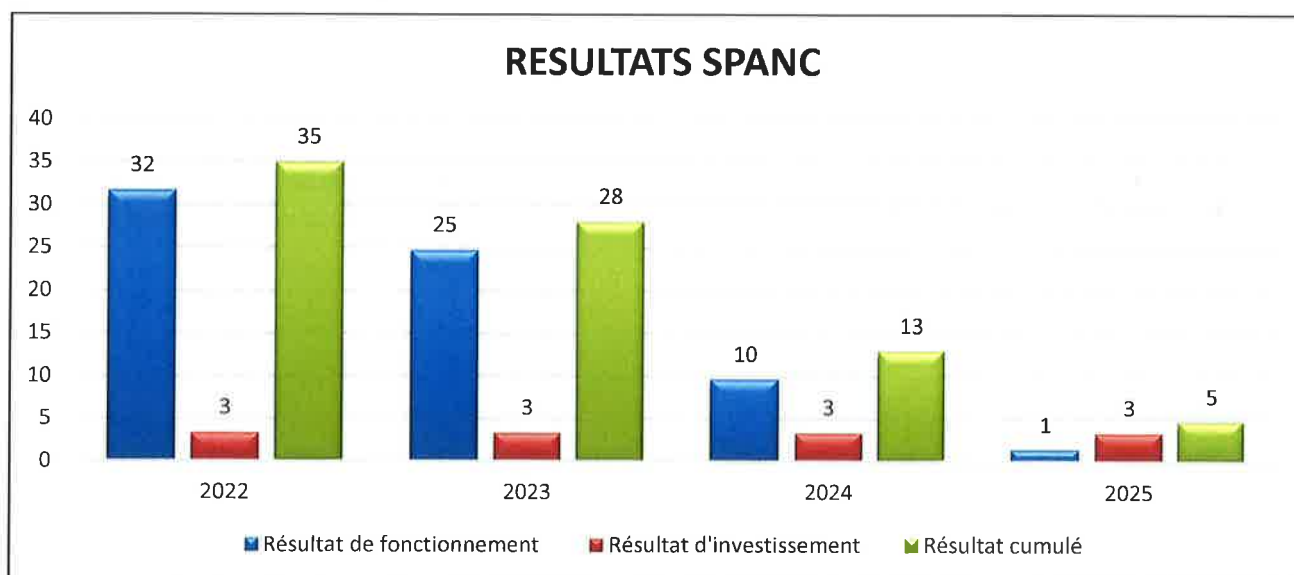
- un ajustement des charges de personnels refacturé par le budget principal ;
- une augmentation du coût des impressions suite à la passation d'un nouveau marché ;
- une inscription au chapitre 45 pour la billetterie en ligne. Un même montant sera inscrit en recette pour procéder aux versements des fonds auprès des partenaires (encaissement pour compte de tiers).

- En Recettes :

Les recettes de taxe de séjour et des ventes boutiques restent stables par rapport à l'année précédente.

5. Budget Annexe SPANC

5.1. Rétrospective 2022 – 2025



5.2. Orientations 2026

- En Dépenses :

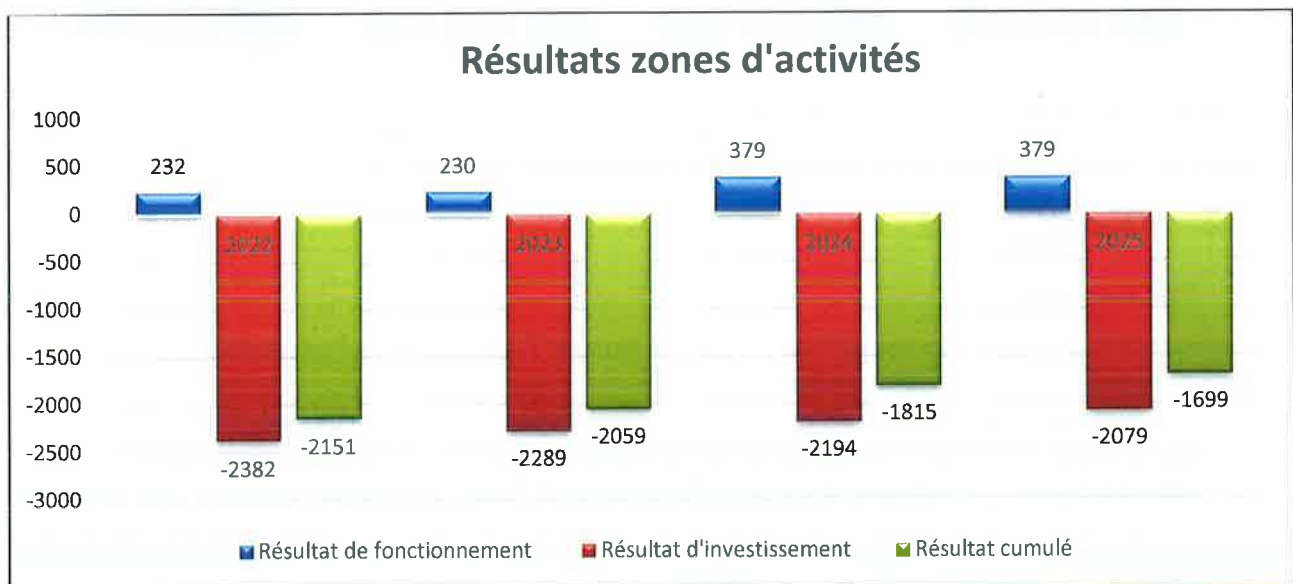
L'augmentation des contrôles effectués par le titulaire du marché VEOLIA nécessite d'augmenter les crédits à inscrire au budget. Ces dépenses sont intrinsèquement liées aux recettes et font l'objet d'une refacturation aux usagers.

- En Recettes :

Une réflexion doit être menée pour étudier l'éventualité d'une hausse des tarifs afin de pouvoir couvrir l'ensemble des charges afférentes au service (prestation de contrôle, charges de personnel...).

6. Budget Annexe Zones d'Activités

6.1. Rétrospective 2022 – 2025



6.2. Orientations 2026

- En Dépenses :

Il est envisagé l'acquisition d'un terrain appartenant actuellement à la commune et l'engagement de la première phase de travaux sur la zone d'activités de Terre et Marais afin de permettre rapidement l'accueil d'une première entreprise. Il est également prévu de recourir à une maîtrise d'œuvre pour débiter le travail d'esquisse de l'aménagement futur de la ZA de Blosville. Puis, de réaliser une étude pour la requalification de la ZA rue des graviers à Carentan.

Enfin, une enveloppe de 800 k€ est inscrite afin de pouvoir procéder à des réserves foncières.

- En Recettes :

Il est noté que plusieurs ventes sont envisagées sur l'exercice 2026 : poursuite des cessions de lots sur la ZA du Mesnil à Saint-Hilaire-Petitville, de la ZA de Picauville et vente de la dernière parcelle de la ZA du Foirail.